

Ceci est une traduction de courtoisie du document original en anglais. En cas de divergence entre cette version traduite et la version originale, le libellé de la version originale prévaudra.

AVIS

CONCERNANT

ZURICH INSURANCE PUBLIC LIMITED COMPANY (CI-APRÈS « LA SOCIÉTÉ »)

ET CONCERNANT

**THE EUROPEAN UNION (CROSS-BORDER CONVERSIONS, MERGERS AND DIVISIONS)
REGULATIONS 2023**

(Réglementation irlandaise de 2023 mettant en œuvre la directive de l'Union Européenne relative aux transformations, fusions et scissions transfrontalières)

Avis est par les présentes donné que :

- (1) La Société est une société anonyme constituée en vertu du droit irlandais sous le numéro d'immatriculation 13460 et dont le siège social est situé à l'adresse suivante : Zurich House, Frascati Road, Blackrock, Dublin, A94 X9Y3, Irlande. La Société a été constituée en Irlande le 19 juillet 1950. La Société est un assureur non-vie soumise au contrôle de la Banque Centrale d'Irlande.
- (2) La Société prévoit de procéder à une transformation transfrontalière pour devenir une société par actions de droit allemand (*Aktiengesellschaft - AG*) (ci-après la **Transformation**), en vertu du Chapitre I du Titre II de la Directive (UE) 2017/1132 relative aux transformations, fusions et scissions transfrontalières du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 (telle que modifiée par la Directive (UE) 2019/2121 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019) (ci-après la **Directive**), qui est mise en œuvre dans le droit irlandais par *The European Union (Cross-Border Conversions, Mergers and Divisions) Regulations 2023* (Réglementation irlandaise de 2023 mettant en œuvre la directive de l'Union Européenne relative aux transformations, fusions et scissions transfrontalières, ci-après la **Réglementation irlandaise**), et mise en œuvre en Allemagne par la loi allemande relative à la transformation des sociétés (*Umwandlungsgesetz*) incluant les dispositions transposant la Directive en droit allemand (ci-après la **Loi allemande relative aux transformations**).
- (3) Du fait de la Transformation, la Société, sans être dissoute, liquidée ou mise en liquidation, sera transformée d'une société anonyme irlandaise en une société par actions allemande (*Aktiengesellschaft - AG*) portant la dénomination envisagée « Zurich Insurance Europe AG » (ci-après la **Société transformée**), et transférera son siège social sur le site envisagé : Platz der Einheit, 2, 60327, Francfort-sur-le-Main, Allemagne, tout en conservant sa personnalité juridique.
- (4) Le « *Draft Terms of Conversion / Formwechselplan* » (Projet des Conditions de Transformation) relatif à la Transformation envisagée (ci-après le **Projet**), une copie de l'avis requis par la Règle 12(1)(b) de la Réglementation irlandaise (qui informe les associés, créanciers et employés de la Société qu'ils peuvent soumettre à la Société, avant le lundi 9 octobre 2023 à 17h au plus tard, des observations concernant le Projet) et un formulaire CBC1 dûment rempli, ont été remis à l'*Irish Companies Registration Office* (Bureau irlandais d'immatriculation des sociétés, ci-après le **CRO**) le 3 juillet 2023.

- (5) Lorsque la Transformation prendra effet, tous les éléments d'actif et de passif de la Société deviendront ceux de la Société transformée. Par conséquent, les créanciers de la Société resteront créanciers de la Société transformée. Leurs droits en tant que créanciers de la Société transformée resteront identiques à ceux dont ils disposaient avant la Transformation et ne seront pas affectés du fait de la Transformation.
- (6) Si un créancier de la Société (y compris tout souscripteur), qui bénéficiait d'une créance à l'égard de la Société au 3 juillet 2023, (a) n'est pas satisfait des garanties proposées aux créanciers dans le Projet et (b) peut démontrer de manière crédible que, du fait de la Transformation, la satisfaction de sa créance est en jeu et qu'il n'a pas obtenu de garanties adéquates de la part de la Société à cet égard, le créancier peut saisir l'*Irish High Court* (Haute Cour d'Irlande) afin d'obtenir des garanties adéquates dans un délai de 3 mois à compter du 3 juillet 2023. La Réglementation irlandaise ne précise pas de procédure à suivre par un tel créancier de la Société souhaitant déposer une telle requête. La Société demande donc aux créanciers souhaitant déposer une telle requête d'envoyer un avis écrit faisant état de leur intention de le faire à A&L Goodbody LLP à l'adresse suivante : 3 Dublin Landings, North Wall Quay, Dublin 1, D01 C4E0, Irlande (à l'attention de James Grennan et Stephen Quinlivan), avant le 3 octobre 2023 à 17 h au plus tard. La Société demande en outre aux créanciers de la Société souhaitant faire une telle requête de déposer une déclaration écrite sous serment présentant les moyens qu'ils invoquent en relation avec une telle saisine de l'*Irish High Court* et de remettre une copie de ladite déclaration à A&L Goodbody LLP à l'adresse susmentionnée avant le 3 octobre 2023 à 17 h au plus tard. Des informations supplémentaires concernant l'exercice des droits des créanciers de la Société figurent dans l'article 9 du Projet.
- (7) Les actionnaires de la Société ont été informés de la Transformation envisagée et auront la possibilité d'examiner et de voter sur l'approbation du Projet lors d'une assemblée générale extraordinaire de la Société. Des informations supplémentaires concernant l'exercice des droits des associés de la Société figurent dans l'article 12 du Projet.
- (8) Conformément à la Réglementation irlandaise, les administrateurs de la Société ont préparé et mis à disposition un rapport destiné aux employés de la Société, qui explique notamment les conséquences de la Transformation sur le personnel de la Société. À l'exception d'un très petit nombre d'employés exerçant des fonctions et activités liées au siège social en Irlande, la Transformation n'aura aucune incidence sur les employés de la Société, qui resteront employés de la Société transformée au terme de la Transformation. La Société consulte et dialogue actuellement avec tous employés qui seront affectés par la Transformation (et/ou leurs représentants), conformément au droit du travail applicable. Des informations supplémentaires concernant l'exercice des droits des salariés de la Société figurent dans les articles 13 et 14 du Projet, ainsi que dans ledit rapport des administrateurs, qui a été mis à la disposition du personnel de la Société.
- (9) De plus amples renseignements et détails sur la Transformation, incluant une copie du Projet et un document regroupant les Questions fréquemment posées (ci-après les **FAQ**) sont disponibles sur la page Web dédiée suivante, qui est gérée par la Société : <https://www.zurich.com/zip/head-office-move>. Cette page comprend également des liens vers d'autres pages Web dédiées des succursales internationales de la Société (qui apparaissent aussi dans le tableau du paragraphe 10 ci-dessous), sur lesquelles des copies du Projet et des FAQ peuvent être consultées dans la langue locale.
- (10) Conformément à la Règle 12(1)(b) de la Réglementation irlandaise, les associés, créanciers (dont les souscripteurs) et salariés de la Société peuvent soumettre à la Société des observations concernant le Projet avant le lundi 09 octobre 2023 à 17 h au plus tard. De telles observations peuvent être transmises par écrit à la Société par voie postale ou par coursier, en les adressant à : **Zurich Insurance Public Limited Company, Zurich House, Frascati Road, Blackrock, Dublin, A94 X9Y3, Irlande**. De telles observations peuvent en outre être envoyées par e-mail ou par le biais du site Internet de la Société. Pour soumettre des observations par e-mail ou par le biais du site Internet de la Société, les personnes concernées doivent utiliser l'adresse e-mail et/ou l'URL figurant dans le tableau ci-dessous et correspondant à la succursale de la Société auprès de laquelle la personne a souscrit une assurance ou avec laquelle elle entretient une relation d'affaires ou de travail :

Succursale	Adresse e-mail	URL du site Internet local
Irlande	zipheadofficemove@zurich.ie	https://www.zurich.ie/zip-head-office-move
Royaume-Uni	zipheadofficemove.UK@uk.zurich.com	https://www.zurich.co.uk/support/zip-head-office-move
Belgique et Pays-Bas	zipheadofficemovebene@zurich.com	https://www.benelux.zurich.com/nl-nl/zip-head-office-move
Danemark, Finlande, Norvège et Suède	zipheadofficemove.nordic@zurich.com	https://www.nordic.zurich.com/en/services/zip-hq-move
France	zipheadofficemovefr@zurich.com	https://www.zurich.fr/fr-fr/news/press-center-landing-page-france/2023/head-office-change
Espagne	zipheadofficemove.spain@zurich.com	https://www.zurich.es/informacion-legal
Portugal	zipheadofficemove_portugal@zurich.com	https://www.zurich.com.pt/pt-pt/zip-transferencia-sede-alemanha
Italie	zipheadofficemoveitaly@it.zurich.com	https://www.zurich.it/zurich-per-te/avvisi/cambio-legal-entity
Allemagne	zipheadofficemove.germany@zurich.com	https://www.zurich.de/de-de/ueber-uns/unternehmen/zurich-insurance-plc

- (11) Une copie du Projet peut également être obtenue sur demande auprès du CRO à l'adresse suivante : Irish Companies Registration Office, Gloucester Place Lower, Mountjoy, Dublin, D01 C8P4 , Irlande, ou sur le site www.cro.ie.

Fait le 12 juillet 2023

A&L GOODBODY LLP
3 Dublin Landings
North Wall Quay
Dublin 1
D01 C4E0
Irlande